

LEXIQUE COMPTABLE

- **Actif du bilan** : regroupe l'ensemble des biens, autrement dit des droits de propriétés et de créances (clients, immobilisations, caisse) :
- **Amortissement** : constatation de perte de valeur d'un bien avec le temps, du fait de son usage (usure physique) ou de l'évolution technique (obsolescence). Il permet de corriger l'évaluations des immobilisations qui a été faite eu titre de l'entrée dans le patrimoine de l'entreprise.
- **Bilan** : document comptable dont le but est de produire l'image la plus fidèle possible de la situation patrimoniale, à une date donnée, d'une entité économique donnée.
- **Cautionnement** : contrat par lequel une *caution* s'oblige envers le créancier à payer la dette du débiteur en cas de défaillance de celui-ci.
- **Charges (comptabilité)** : opérations créant une diminution de résultat de l'entreprise et donc de son patrimoine.
- **Coût (de production)** : ensemble des dépenses supportées par une firme pour offrir un volume de production donné.
- **Créance** : droit que détient une entreprise sur une autre personne (débiteur) en vertu duquel elle peut exiger un paiement (vente à crédit, prêts, etc.)
- **Dette** : obligation que l'entreprise doit exécuter envers un tiers (créancier) en vertu de laquelle elle doit honorer ses engagements (paiement d'un achat auprès des fournisseurs, remboursement d'un emprunt bancaire, etc.)
- **Emploi (comptabilité)** : manière dont est utilisée une ressource. Il en existe 3 sortes :
 - Les emplois permanents (terrains, immeubles, brevets, etc.) ;
 - Les emplois temporaires (créances, disponibilités, etc.) ;
 - Les pertes.

L'ensemble des « emplois » est appelé ACTIF.

- **Flux (comptable)** : dépense ou recette spécifique. Autrement dit, c'est une sortie ou une entrée d'argent qui correspond à une catégorie particulière, comme l'exploitation, l'investissement ou encore, le financement.
- **Provisions** : charges probables qu'une entreprise aura à supporter dans un avenir plus ou moins proche et pour un montant estimable mais non connu définitivement (risques, amendes et pénalités).
- **Passif du bilan** : regroupe l'ensemble des obligations de l'entreprise (fournisseurs, emprunts, capital).
- **Patrimoine** : Le patrimoine d'une entreprise est constitué des biens sur lesquels le dirigeant de l'entreprise peut faire valoir un droit ou un titre de propriété. Il est constitué des capitaux propres et des actifs de l'entreprise

- **Produits (comptabilité)** : sont les opérations créant une augmentation du résultat d'une entreprise et donc une augmentation de son patrimoine.
- **Ressource (comptabilité)** : moyen permettant de réaliser une opération. Il y en a de 3 sortes :
 - Celles qui restent de manière permanente dans l'entreprise (fournies par l'exploitant, etc.) ;
 - Celles qui restent de manière temporaire, ce sont des dettes à long, moyen et court termes envers des tiers (crédits accordés aux fournisseurs, les banques, etc.) ;
 - Celles qui engendrent de nouvelles ressources (profits de l'entreprise).

L'ensemble des « ressources » est appelé PASSIF.

- **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** : La TVA est un impôt indirect, ce qui signifie qu'il n'est pas collecté directement par l'État comme, par exemple, l'impôt sur le revenu. Elle vient s'ajouter au prix de tous les produits qui y sont assujettis. C'est donc le vendeur du produit ou du service qui collecte la TVA auprès de ses clients et qui est ensuite chargé de la reverser à l'Etat. Au final, seul le consommateur final supporte la TVA.